

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2017**

N°2017- CC-2017-3S-DRH-20

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 13 du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN - M. Christian THENARD - M. José SEVERIEN - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Valérie HUGUES - M. Dunier AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT.

EXCUSES : Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI - Félicienne GANTOIS - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Mmes Diana PERRAN (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - M. Jean FAHRASMANE - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN (Procuration à Lydie SELLIN) - Cynthia DINANE.

ABSENTS : M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN PLACE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 32;

Considérant que l'effectif du personnel a franchi le seuil de 50 agents au 1er janvier 2017;

Considérant que le nombre de représentants l'Etablissement public et du personnel est fixé entre 3 et 5 ;



Considérant que le comité technique est consulté soit pour avis, soit pour information ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser les élections professionnelles ;

Le Conseil Communautaire,
Après discussion,

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : De créer un Comité Technique au sein de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant,

Article 2 : De fixer le nombre de représentant de l'Etablissement public et personnel, comme suit :

- 4 élus,
- 4 administratifs.

Article 3 : D'organiser les élections professionnelles,

Article 4 : De donner mandat au Président pour adopter cette mesure.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le, 28 AVR. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 13 Avril 2017

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,
02 MAI 2017

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

